



Vancouver, le 13 décembre 2016

Objet : Val D'Or

Nous désirons clarifier les rôles que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ci-après nommée l'« Enquête nationale ») peut jouer et ne pas jouer en ce qui a trait aux événements récemment signalés à Val D'Or, afin qu'il n'y ait aucun malentendu quant à l'étendue de notre mandat.

Les événements de Val D'Or feront sans doute partie du récit national qui sera examiné par l'Enquête nationale dans le cadre de son mandat de deux ans visant à enquêter et à faire rapport sur :

- i) les causes systémiques de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones au Canada, y compris les causes institutionnelles et historiques sous-jacentes qui contribuent à la violence et à la vulnérabilité particulières de ces femmes et de ces filles;
- ii) l'examen des politiques et pratiques institutionnelles mises en œuvre en réponse à la violence vécue par les femmes et les filles autochtones au Canada.

Le mandat de l'Enquête nationale ne permet toutefois pas à celle-ci de mener une enquête factuelle approfondie sur des cas précis impliquant des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Cette tâche ne relève pas de notre mandat national de deux ans.

Par conséquent, si le gouvernement du Québec venait à accepter la proposition que des dirigeants autochtones du Québec auraient faite de mener une enquête publique provinciale sur des cas particuliers et des enquêtes policières menées à Val D'Or qui ont récemment été commentés dans les médias, un tel geste serait hautement complémentaire du mandat et des travaux de l'Enquête nationale et ne nuirait en rien à son travail.

En fait, si une telle enquête publique venait à entraîner la publication d'un rapport avant la conclusion de l'Enquête nationale (dont le rapport final doit être déposé d'ici le 1^{er} novembre 2018), les conclusions factuelles et les recommandations détaillées qu'il contiendrait pourraient bénéficier à l'examen systémique de l'Enquête nationale et l'aider à exercer son mandat visant à formuler des recommandations à propos de mesures concrètes et efficaces pouvant être prises pour éliminer les causes systémiques de la violence à l'endroit des femmes et des filles autochtones au Canada afin d'accroître leur sécurité. En effet, le mandat de

l'Enquête nationale permet expressément aux commissaires de prendre en considération tout rapport pertinent et de tenir dûment compte des conclusions qui y sont énoncées, s'ils le jugent approprié.

En outre, toujours conformément au mandat de l'Enquête nationale, les commissaires sont autorisés à remettre aux autorités compétentes tout renseignement obtenu au cours de leur enquête où ils auraient des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu inconduite. Cette approche pourrait ainsi permettre à l'Enquête nationale de partager des renseignements non privilégiés pertinents avec toute enquête publique qui serait menée au Québec.

L'Enquête nationale est une occasion historique d'examiner et de faire rapport sur les causes systémiques de toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones au Canada et d'explorer les politiques et les pratiques institutionnelles en place pour répondre à la violence vécue par les femmes et les filles autochtones au Canada.

L'Enquête nationale examinera également les façons d'honorer et de commémorer les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées au Canada.

L'Enquête nationale encourage toute occasion de créer des partenariats pour poursuivre ses travaux. Toutefois, afin de préserver l'indépendance et l'impartialité des commissaires, tant réelle que perçue, ceux-ci ne peuvent accepter d'invitations à assister aux réunions de quelque organisation autochtone ou politique que ce soit. C'est pourquoi nous vous invitons à garder les voies de communication ouvertes en communiquant avec la soussignée si vous souhaitez discuter des questions soulevées dans cette lettre ou faire progresser les travaux de l'Enquête nationale.

L'Enquête nationale travaille en effet à l'établissement de cercles et de groupes consultatifs pour faciliter le contact avec les diverses parties prenantes, dont les gouvernements et les organisations autochtones nationales ou autres.

Entre-temps, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous tenir informés de vos efforts pour trouver les solutions appropriées au Québec en ce qui concerne la situation à Val D'Or.

Cordiales salutations,



Michèle Moreau
Directrice exécutive